

Fait associatif et développement local, cas de la ville de Taroudant au Maroc : approche par l'utilité sociale

Mustapha Jaad, FPD de Taroudant, Université Ibn Zohr, Agadir, Maroc

Édition électronique

URL:<http://revues.imist.ma/index.php?journal=rpe&page=article&op=view&path%5B%5D=8627&path%5B%5D=4915>

ISSN : 2509-0399

Date de mise en ligne : 28 avril 2017

Pagination : 83-99

Référence électronique

Jaad M. «Fait associatif et développement local, cas de la ville de Taroudant au Maroc : approche par l'utilité sociale», *Revue "Repères et Perspectives Économiques"* [En ligne], 01 / 1^{er} semestre 2017, mis en ligne le 28 avril 2017.

URL:<http://revues.imist.ma/index.php?journal=rpe&page=article&op=view&path%5B%5D=8627&path%5B%5D=4915>

Fait associatif et développement local, cas de la ville de Taroudant au Maroc : approche par l'utilité sociale

Résumé :

L'objet de cette contribution est d'étudier l'impact du fait associatif sur le développement local au Maroc et plus particulièrement dans la ville de Taroudant. Et ce en partant de la notion d'utilité sociale. Le choix de cet espace urbain peut être justifié par l'importance du tissu associatif qui y opère.

Pour vérifier nos hypothèses et répondre à notre problématique nous avons adopté la méthode déductive en suivant deux approches : par entretien destinée aux différents établissements concernés, et une approche par questionnaire destinée aux associations.

Mots clés : Fait associatif, utilité sociale, économie sociale, développement local.

Abstract

The purpose of this contribution is to study the impact of the associative fact on local development to the Morocco and more particularly in the city of Taroudant. And this on the basis of the notion of social utility. The choice of this urban space can be justified by the importance of the associative fabric which is operates. To check our assumptions and address our problem we have adopted the deductive method using two approaches: by maintenance for different concerned institutions, an approach by questionnaire for associations.

Keywords: associative fact, social utility, social economy and local development.

ملخص

يرمي هذا المقال إلى دراسة أثر العمل الجمعي على التنمية المحلية في المغرب وبالخصوص في مدينة تارودانت التي تتميز بكثافة النشاط الجمعي في شتى المجالات. وذلك من خلال مصطلح المنفعة الاجتماعية. وللإجابة على هذه الإشكالية والتأكد من صحة الفرضيات ارتأينا اتباع المنهجية الإستقرائية وذلك بالإعتماد على إجراء مقابلات شفوية مع المسؤولين على العمل الجمعي وكذلك بحث ميداني مع الجمعيات.

الكلمات المفتاح: العمل الجمعي، المنفعة الاجتماعية، الاقتصاد الاجتماعي، التنمية المحلية.

Introduction générale

L'émergence du secteur associatif au Maroc sous sa forme structurée, date des années 1980 avec l'application du Programme d'ajustement structurel (PAS). En effet, le choix de l'intervention du mouvement associatif dans le développement s'explique par l'impact de ce programme sur les services sociaux de base comme la santé, l'éducation et l'infrastructure. Ceci s'est traduit par le renforcement de la culture de solidarité et de la dynamique sociale, ce qui a donné naissance à de nombreuses associations. Ces entités ont pris du terrain dans plusieurs domaines, longtemps réservés à l'Etat : la fourniture de services de proximité et des équipements de base, notamment dans le monde rural, la lutte contre l'analphabétisme, la création et l'accompagnement de projets de développement, la promotion et l'intégration de la femme dans le circuit économique et le financement de petits projets, etc.

En effet, par sa proximité de la population et son souci des besoins et intérêts des citoyens dans divers domaines (économique, éducatif, social, culturel, infrastructure, religieux, etc.), le monde associatif est devenu une composante incontournable de la vie économique et sociale du pays. Son rôle s'est encore renforcé, surtout avec le lancement de l'INDH qui sollicite explicitement son intervention à tous les niveaux. Cependant, malgré son importance économique et sociale croissante reconnue à la fois par les citoyens et par les opérateurs publics et privés, le secteur associatif demeure quasi invisible dans les statistiques officielles et les données complètes sur son importance et ses caractéristiques sont inexistantes. D'où la nécessité des recherches sur les associations au Maroc surtout l'évaluation du fait associatif sur le développement économique et social.

Cet article tente apporter quelques éléments de réponses à cette problématique. La question centrale de cette recherche est d'étudier l'impact du tissu associatif sur le développement local en partant de la notion d'utilité sociale. Ceci nous conduit donc à vouloir cerner notre problématique et à se poser les hypothèses suivantes :

Hypothèse 1: Le tissu associatif affecte positivement le développement local d'un espace ;

Hypothèse 2 : L'évaluation du fait associatif peut être identifiée par des critères liés à la notion d'utilité sociale.

Pour atteindre l'objectif de cette investigation, nous allons adopter une démarche méthodologique reposant sur l'approche hypothético-déductive. Pour l'élaboration de ce présent travail, nous nous sommes basés aussi sur une étude documentaire et une étude empirique.

Notre démarche méthodologique s'oriente vers un travail de terrain d'une part sous forme d'entretiens avec les responsables qui ont un contact avec les associations (surtout de la province de Taroudant). Et d'autre part une enquête par questionnaire auprès des associations de la ville de Taroudant (319 associations).

Pour tenter de répondre à cette question nous présentons dans une première partie une conceptualisation du mouvement associatif avant d'analyser l'impact du fait associatif sur le développement local.

1. Le fait associatif et développement local

Une importante littérature tente de théoriser le fait associatif en cherchant de répondre à la question suivante : pourquoi des acteurs, qu'ils soient des consommateurs, des producteurs ou les pouvoirs publics, ont-ils recours à des organisations caractérisées par un but non lucratif ?

1.1. Concept de l'économie sociale

En Europe, au dix-neuvième siècle, l'extension du marché a entraîné des réactions de la part de la société, parmi lesquelles la constitution d'associations, puis la construction d'un État social protecteur. Les associations étaient effectivement " la première ligne de défense " (Lewis, 1997, p : 166) élaborée par la société puis relayée par l'État.

Cette lutte, face à l'hégémonie du marché, a débouché sur des compromis légalisant l'existence d'organisations dans lesquelles une catégorie d'agents, autre que les investisseurs, se voit attribuer les droits de propriété. Les statuts obtenus (coopératif, mutualiste, associatif) délimitent un ensemble d'organisations d'économie sociale dans lesquelles ce n'est pas la contrainte de non lucrativité qui est déterminante mais le fait que l'intérêt matériel des apporteurs de capitaux est soumis à des limites.

La frontière ne passe donc pas entre organisations avec ou sans but lucratif mais entre sociétés capitalistes et organisations d'économie sociale qui privilégient la constitution d'un patrimoine collectif par rapport au retour sur investissement individuel.

Plusieurs critères de définition des organisations:

Economie sociale	Tiers secteur
Critère de limite apportée à l'appropriation privée de résultats et au pouvoir des apporteurs de capitaux : inclusion des coopératives et mutuelles	Critère de non redistribution : exclusion de coopératives et mutuelles

Source : Tableau construit par l'auteur.

La définition de Salamon et Anheier (1999), initiée dans le cadre du projet de l'Université Johns Hopkins, repose sur le critère de la contrainte de non redistribution. Ce critère ne rend pas compte des spécificités juridiques des pays européens pour lesquels le critère discriminant est l'existence de limites à la redistribution. Cette différence s'explique par une tradition européenne qui est différente de celle des américaines. En effet, l'expérience européenne insiste beaucoup plus sur les actions collectives basées sur l'entraide mutuelle et la participation des citoyens concernés par les problèmes sociaux que sur la philanthropie et le bénévolat.

Sur la base de cette thèse, la conception de l'économie sociale reflète l'interdépendance entre l'économique et le social. Et, par voie de conséquence, l'analyse des activités économiques relève d'approches pluridisciplinaires, compte tenu du postulat selon lequel la forme associative est une organisation économique à finalité sociale.

1.2. Société civile et développement local

La contextualisation de l'analyse de la dimension productive des associations a fait apparaître le rôle du développement local de ces structures. C'est ainsi que B. Enjolras affirme « seule l'inscription du développement de ces activités dans le cadre de procédures de développement territorialisées visant à faire émerger les besoins, à mobiliser et, le cas échéant à susciter des acteurs, à inscrire durablement ces activités dans le paysage local en s'appuyant sur les ressources qui y sont disponible» (Enjolras, 1996a, p : 111).

Ces éléments amènent les auteurs à défendre la thèse selon laquelle les services de proximité participeraient à un renouvellement des activités en les insérant dans des rapports sociaux par une construction conjointe de l'offre et de la demande.

L'attention porte ici sur les effets induits par les actions associatives qui, au-delà de leur capacité à produire, mettent en œuvre une forme originale d'organisation économique, à laquelle s'attache un mode de gouvernance interne aux structures associatives, propice à la production ou à la reproduction de liens sociaux. Ceux à quoi, certains auteurs affirment que l'association est « *un agent de transformation des rapports sociaux* » (Afchain, 2001, p : 136).

De plus, en admettant que la dynamique de « cohésion sociale » se construit à partir de trois dimensions : le capital social, la démocratie de proximité et les solidarités locales relationnelles, celles-ci réservent à l'association le rôle de vecteur de cohésion sociale sur un territoire donné (Gadrey, 2003). C'est certainement à travers cette problématique de cohésion sociale que le concept de « société civile » (EME, 1995), prend une signification plus large.

En outre, les associations relèvent d'une société civile organisée parce qu'elles influent sur la configuration de l'espace public par le biais d'innovations et de dissensions qu'elles parviennent à exprimer, y compris pour leur production socio-économique (Cohen et Arato, 1992). Cependant, comme le souligne (Barthélemy, 2000, pp : 15-17), « les activités de la société civile ne sont pas dissociables de la société politique » et les associations ne sont que l'expression de la société civile, elles sont aussi impliquées dans des rapports de pouvoir parce qu'elles « médiatisent les conflits idéologiques de la société globale, contribuent à la formation des élites et à la structuration du pouvoir local et participent à la définition des politiques publiques tout en légitimant la sphère politico-administrative ».

Les associations touchent aux deux dimensions du politique : d'une part le politique non-institutionnel axé sur le potentiel d'action des citoyens et supposant qu'ils se saisissent pratiquement de la liberté positive dont ils disposent formellement. D'autre part le politique institutionnel centré sur l'exercice du pouvoir. Les structures associatives sont alors conceptualisées comme « des espaces publics autonomes à visée de rationalité instrumentale ou fonctionnelle » (Meda, 1995) ou comme des « écoles de la démocratie » (Cohen, Rogers, 1994). Cette dernière appellation est utilisée afin de mettre en avant les conséquences possibles des procédures démocratiques associatives internes, dans un espace plus large, tel le territoire local.

C'est à travers cette problématique que la notion de démocratie de proximité, touchant spécifiquement aux dynamiques d'interactions sociales (Enjolras, 2002), peut être introduite. C'est ainsi que les réflexions sur les liens entre démocratie de proximité et dynamiques de cohésion sociale, aboutissent à considérer les structures associatives en termes de « société civile » (EME, 1995 ; Laville, Roustang, 1999).

L'emploi de cette notion s'inscrit dans une problématique générale sur l'articulation souhaitable entre la « solidarité institutionnelle » assurée par les instances Etatiques et les solidarités de proximité, issues des structures de la société civile.

Considérant la solidarité institutionnelle comme abstraite, car fondée sur des relations et interactions anonymes, à l'opposé des structures de la société civile qui sont pensées en termes de solidarités de proximité actives du fait des relations interpersonnelles multiples qu'elles produisent et entretiennent. Autrement dit, les relations d'entraide et de réciprocité portées par la forme associative, donnent naissance à des solidarités locales relationnelles.

En guise de conclusion, nous retiendrons les propos de Laville « L'économie marchande peut être source d'efficacité, mais à l'inverse, elle peut engendrer de graves inégalités car elle ne s'intéresse qu'aux besoins solvables. L'économie non marchande peut garantir davantage d'égalité, par exemple dans l'accès au service public, mais elle peut être source de bureaucratie, de lourdeur administrative faute de la sanction du marché. Les solidarités de proximité, très précieuses, qui sont à la source de l'économie non monétaire, peuvent aussi être pesantes et entrer en contradiction avec le désir d'émancipation individuelle. Il ne s'agit donc pas de « choisir » l'un des pôles, mais de rechercher un nouvel équilibre » (Laville, Roustang, 1999, p : 229).

2. Le tissu associatif et développement local dans la ville de Taroudant : Approche par l'utilité sociale

Dans cette partie nous allons expliciter le concept d'utilité sociale ainsi que la présentation du tissu associatif de la ville de Taroudant (espace de notre étude). Et nous terminons par l'évaluation de l'impact du fait associatif.

2.1. Concept d'utilité sociale

Les organisations de l'économie sociale ont une production d'utilité, à la fois économique et sociale. Dans le premier cas, cette utilité correspond aux productions

relativement traditionnelles des entreprises du secteur privé, alors que dans le deuxième cas, l'utilité sociale, fait référence aux spécificités de ces organisations.

Les critères et indicateurs d'évaluation des performances de ces organisations demeurent similaires à ceux de l'entreprise privée tels les ratios financiers (fonds de roulement, ratios de trésorerie, délais de règlement des « clients », des fournisseurs, etc.). Cependant, la spécificité de ces entreprises, qui réside dans leurs valeurs, leurs principes d'action et leurs règles juridiques et organisationnelles nécessite des critères et des indicateurs différents pour mesurer les retombés de leur activité, exprimés en utilité sociale.

Or, les organisations de l'économie sociale et solidaire (ESS) sont en principe, par leurs finalités mêmes, des producteurs volontaires d'utilité sociale et d'effets externes bénéfiques. Néanmoins, elles se heurtent bien souvent à une méconnaissance de leurs spécificités qui a pour conséquence de rendre peu compréhensible leur impact particulier sur leur environnement économique, social ou sociétal.

Pourtant, le concept d'utilité sociale a été abordé déjà par les économistes dès la seconde moitié du XIXe siècle sous d'autres vocables tels que : utilités collectives ou externalités positives, l'utilité économique en se référant à la valeur économique.

Sa définition a connu une évolution, d'une simple vision d'ordre fiscale, au début ; à une approche, qui s'est construite à partir d'expérience, propres à certains réseaux et structures de recherche, associant en général acteurs de l'ESS et représentants des pouvoirs publics.

Cette démarche se justifie par la nature de « l'utilité sociale » qui matérialise là, en fait, la face cachée de la valeur économique d'une O.E.S.S qui n'est pas spontanément prise en compte (et évaluée en unités monétaires) par le mécanisme des prix et du marché.

En fait, la défaillance de ces mécanismes à cerner l'Utilité Sociale provient de la difficulté à harmoniser le « discours » ou le « langage » de ces O.E.S.S avec celui des spécialistes (experts, techniciens) des administrations, collectivités publiques et qui ne connaissent que le langage des gestionnaires et des économistes.

En somme, la définition qu'illustre ce type de démarche revient à celle de Gadrey, qui a été établie sur la base d'un ensemble de 38 rapports d'étude produits entre 2001 et

2003, à la suite d'un programme de recherche sur ce secteur. Il définit l'utilité sociale comme « l'activité d'une organisation de l'économie sociale qui a pour résultat constatable et, en général, pour objectif explicite, au-delà d'autres objectifs éventuels de production de biens et de services destinés à des usages individuels, de contribuer à la cohésion sociale (notamment par la réduction des inégalités), à la solidarité (internationale, nationale ou locale : le lien social de proximité) et à la sociabilité, et à l'amélioration des conditions collectives du développement humain durable (dont font partie l'éducation, la santé, l'environnement et la démocratie) ». (Gadrey, 2004, p : 120).

Cette définition conduit à identifier deux grands champs constitutifs de l'utilité sociale : « La cohésion sociale » et « Le développement local ».

Chaque grand champ est défini par une série de critères, lesquels traduisent l'approche retenue pour observer la dimension de l'utilité sociale considérée. Dans cette recherche nous allons mettre l'accent sur le champ lié au développement local à travers les critères suivants :

- Démocratie participative
- Emploi – Activités
- Eco-développement
- Equité territoriale

2.2. Tissu associatif de la ville de Taroudant

Pour collecter les données nécessaires à l'étude de l'impact de ce secteur, on a procédé à une enquête sur la base d'un questionnaire auprès de 319 associations, localisées à la province de Taroudant. Le questionnaire est composé d'une série de questions adressée aux dirigeants et qui porte essentiellement sur la structure organisationnelle.

En fait, d'après les données de la division des affaires générales de la province de Taroudant, le nombre total des associations de la ville est 3909, présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Domaine d'intervention des associations de Taroudant

Domaine d'intervention	Nombre des associations	Pourcentage
Social	77	24 ,14%
Educatif	63	19,74%
Profession	48	15,04%
Habitat	47	14,73 %
Culture et art	41	12,85%
Sport	40	12,53
Environnement	3	0,94%
Total	319	100%

Source : données de l'enquête

On constate que 63% des associations de Taroudant opèrent dans le domaine social. Les associations éducatives, liées au domaine scolaire, constituent 13 %, alors que celles liées aux activités parascolaires notamment le domaine sportif et culturel représentent respectivement 8 % et 4%. Par ailleurs, sur la ville de Taroudant 620 associations sont répertoriées dans divers domaines socio-économique, seulement 319 qui sont actives, et sur lesquelles se portera notre analyse.

2.3. L'évaluation de l'impact du secteur associatif de la ville de Taroudant

Dans cette partie on va traiter l'impact du mouvement associatif au niveau économique.

2.3.1. L'utilité sociale liée au développement local

Les activités menées par les associations dans les domaines économiques recouvrent l'agriculture et les activités génératrices de revenus.

2.3.1.1. Le critère de l'emploi et de l'activité

2.3.1.1.1. Le secteur de l'agriculture

Les associations usagères de l'eau agricole contribuent au développement local (tableau 2), et ceci se traduit d'une part par le nombre de bénéficiaires qui est de 1971, et d'autre part par la superficie irriguée par ces associations, qui est estimée à 3200 ha. Certes, ces associations deviennent de plus en plus sensibles à la gestion rationnelle de l'eau, au fur et à mesure que se développe une prise de conscience de la rareté de cette ressource.

Tableau 2 : Les Associations des Usagers de l'Eau Agricole œuvrant dans l'irrigation

Associations	Bénéficiaires	Superficie en ha par association
<i>Traghount</i>	686	1050
<i>Tafoukte</i>	370	500
<i>Lwissi</i>	480	1315
<i>Ouled Bounouna</i>	145	305
<i>Srakh</i>	10	30,00
Total	1971	3200

Source : données de l'enquête

En plus de la diffusion de la culture de la rationalité de l'utilisation de l'eau, l'utilité sociale de ce type d'association s'exprime aussi par la mobilisation que réalise ce type de regroupement auprès des agriculteurs sur des problématiques de développement. Cette mobilisation se traduit principalement par le maintien d'une activité sur la campagne, et qui a pour effet de produire un développement territorial illustré surtout par :

- Lutte contre l'exode rural ;
- Création des opportunités d'emploi ;
- Création des coopératives et des associations agricoles au sein de leur bassin ;
- Amélioration du revenu du paysan en assurant la pérennité des terrains agricoles ;
- Développement de la production agricole des plantes ou de l'élevage ;

L'augmentation de la production céréalière, de celle des cultures de rente et des fruits et légumes.

2.3.1.1.2. L'insertion professionnelle

La présence massive et continue des femmes sur le marché du travail est remarquable et surtout dans les activités liées à l'économie sociale et plus particulièrement le tissu associatif et ce à tous les niveaux. En effet les associations de Taroudant sont des acteurs générateurs d'emploi surtout pour les femmes. Elles participent à la création des postes d'emploi permanents, malgré le salaire bas distribué, comme le montre le tableau 3.

Tableau 3 : Tissu associatif et insertion des femmes à Taroudant

Associations	Domaine d'intervention	Effectif des femmes insérées
<i>Moultaka Chabab</i>	Sportives	3
<i>Banate Oumouna Aicha</i>	Femme et l'enfant	3
<i>Assaada</i>	Femme et l'enfant	10
<i>Alkalam</i>	Famille	3
<i>La femme et l'enfant</i>	Famille	3
<i>Moustakbale</i>	Femme et l'enfant	2
<i>Nama</i>	Femme et l'enfant	3
<i>Nakhil</i>	Femme et l'enfant	3
<i>Anajah</i>	Education	2
<i>Afak</i>	Sportives	5
<i>Ahli</i>	Femme et l'enfant	8
<i>Ahlan</i>	Femme et l'enfant	4
<i>Azouhour</i>	Femme et l'enfant	14
<i>Alkhir de la province</i>	Fonctionnaires	2
<i>Organisation alawuite pour Les aveugles</i>	L'enfant	2
<i>Dar Alkhair</i>	Femme et enfant	4
<i>Lutte contre le Sida</i>	Santé	2
<i>Assalam</i>	Femme et l'enfant	2
<i>Erahma de dialyse</i>	Santé	4
<i>D'aide hémophilie</i>	Santé	4
<i>AMPF¹</i>	Femme et l'enfant	3
<i>La ligue marocaine pour la protection de l'enfance</i>	Femme et l'enfant	20
Total des femmes salariées		106

Source : données de l'enquête

On remarque que le nombre élevé des femmes insérées est enregistré par les associations d'enfance, de la femme et de la protection sociale, qui s'occupent de la protection sociale auprès des enfants abandonnés, surtout des enfants adultérins qui sont nés hors du mariage par des mères célibataires. En deuxième rang vient les associations de santé et en dernier classement les associations sportives et d'éducation.

En parallèle les femmes exercent des activités artistiques (la couture et la céramique), et économique (Activités Génératrices des Revenus : la production d'Argane et la préparation du couscous).

¹ Association marocaine pour la planification familiale

De plus les associations et en collaboration avec les institutions qui assurent l'application de la politique sociale, participent à la formations professionnelle des jeunes pour acquérir le savoir et le savoir-faire nécessaire à l'exercice des métiers suivants :

- La gravure sur bois: spécialement le Thuya qui est rare, aromatique et luxueux pour perfectionner des produits artisanaux finis: tables, boites, plateaux ;
- La gravure sur le plâtre: (décoration) pour fabriquer des colonnes, des bas-reliefs, des ornements ;
- Le tissage traditionnel: les jeunes et les femmes fabriquent des tissus manuellement à base de coton et de soie végétale. Les produits confectionnés sont destinés pour l'ameublement et le prêt à porter ;
- La cordonnerie et le cuir: dans le respect du savoir-faire artisanal, les apprentis travaillent à la main le cuir tanné végétal. Et la formation professionnelle est le moyen efficace d'acquérir un diplôme et des nouvelles techniques.

2.3.1.2. Le critère de l'équité territoriale

2.3.1.2. 1. La dichotomie zone urbaine zone rurale

Au niveau de la zone d'intervention des associations, on constate, comme le montre le tableau 4, la prédominance des associations qui ont leur champ d'action sur la zone urbaine, représentent 75,55%, par rapport à ceux qui interviennent en dehors de la zone urbaine. Cette prédominance peut être expliquée principalement par la multiplicité des besoins exprimés dans la zone urbaine et qui ne peuvent être pris en charge que par des structures de type associative. Cependant, la part des associations qui interviennent dans les zones semi-urbaines et rurales ne représente que 24,45%, soit un effectif de 78 associations. Ce déséquilibre en termes d'effectif des associations dans les deux zones est imputé essentiellement à la répartition de la population. En effet, dans la zone urbaine la concentration de la population est plus importante que dans la zone rurale. Cette concentration génère, bien entendu, des besoins extrêmement variés liés à la précarité des conditions de vie et aux problèmes sociaux d'une tranche de la population. D'un autre côté, sur la zone semi-urbaine et rurale, réputés par l'étendue de leur surface, les problèmes auxquels font face les associations sont d'un autre genre. Ils relèvent principalement de l'insuffisance des équipements

publics et de l'absence d'activité, ce qui engendre le développement des associations assurant ce type de services, exemple les associations qui assurent l'électrification ou l'organisation de l'exploitation de l'eau. A cet effet le nombre de ces associations va être relativement limité par rapport à celui de la zone urbaine. Cependant le champ d'action de ces associations est relativement étendu par rapport à celles du milieu urbain, et ce compte tenu du déficit existant notamment dans le milieu rural du tissu associatif.

Tableau 4: Zone d'intervention des associations

Zone d'intervention	Nombre d'associations	Pourcentage
Urbaine	241	75,55%
Semi-urbaine, rurale	78	24,45%
TOTAL	319	100%

Source : données de l'enquête

2.3.1.2.2. Le degré de représentativité des associations aux différents niveaux territoriaux : la décentralisation

Vue le rôle important qu'assume les associations à différentes échelles, que ce soit sur le plan national, local, voir même international, et vue l'importance de leur implication dans les activités de proximité (52,42%, l'enquête), cette expansion témoigne, en fait, du degré de leur réussite à faire face à des situations complexes, qui nécessitent des approches multifonctionnelles, que seule ce type de structure peut résoudre. D'après l'enquête on constate que seul 5,9% du tissu associatif local appartient à un réseau qui s'étend à l'échelle national voir même internationale. On peut citer dans ce cadre le cas de l'association *Assalam*, qui est une association nationale spécialisée dans le développement de la famille. Elle a été fondée en 1992 et dispose de 28 sections dans les différentes régions du royaume. La section de Taroudant a été fondée en juin 2002. Ses actions visent à soutenir les familles les plus démunies et à favoriser leur autonomie à travers des projets sociaux et de développement qui visent à améliorer leurs conditions de vie. En effet, elle a mis en place 150 projets en 2006 pour l'équipement de l'espace pour l'enfant et la femme.²

²Programme des Nations Unies pour le Développement (2005), Projet d'Appui la Société Civile en soutien à l'Initiative Nationale de Développement Humain).

Tableau 5 : Le niveau territorial d'intervention des associations

Niveau d'intervention	Nombre des associations	Pourcentage
Internationale, national, provincial, local	19	5,95%
National, local	71	22,25%
Provincial, local	49	15,36%
Local	180	56,42%
Total	319	100

Source : données de l'enquête

Pour les associations qui développent un partenariat international, on peut citer l'Association marocaine pour la planification familiale (AMPF) qui constitue une antenne locale d'une organisation internationale non gouvernementale à but non lucratif (ONG) créée le 8 juin 1971. Cette association s'est imposée dès sa création comme un acteur actif dans le domaine de la famille en se situant dans une perspective d'imprégner aux actions locales un processus de changement dans le traitement de la question de la famille, en partenariat avec le ministère de la santé et d'autres organismes nationaux et internationaux.

Conclusion générale

A travers l'exemple de la province de Taroudant, on peut dire que cette forme d'économie sociale, structurée, organisée et institutionnalisée, qui a pris, surtout après l'année 1990, une importance sous l'impulsion de l'État mais aussi de façon spontanée, a contribué à alléger les déficits sociaux. Ces déficits ont trait particulièrement à l'accès des populations aux services sociaux de base, à la recrudescence de la vulnérabilité, aux problèmes du chômage, notamment celui des jeunes diplômés.

Dès lors, l'économie sociale, notamment sa composante associative, connaît un essor et un dynamisme sans précédent en attirant de plus en plus d'individus, de communautés et d'organismes. Cette forte progression quantitative des organisations de l'économie sociale a été accompagnée d'un élargissement et d'une diversification de leurs domaines d'intervention. Aux associations sportives, culturelles et de bienfaisance qui régnaient auparavant, s'est ajoutée, aujourd'hui, une nouvelle catégorie d'associations, en l'occurrence les associations de développement.

Dans leur action, les organisations de l'économie sociale adoptent une véritable politique de proximité et une démarche participative impliquant directement les populations bénéficiaires en investissant leur force qui réside dans leur proximité de la population, leur parfaite connaissance du terrain et leur mode de fonctionnement souple leur permettant d'intervenir rapidement et de façon efficace. C'est ainsi qu'elles ont pu répondre à plusieurs besoins des populations au niveau le plus fin du territoire difficilement atteint par les actions de l'État.

En somme, le secteur de l'ESS, par son impact sur le terrain et son dynamisme à faire face à toutes les problématiques de développement, a suscité l'intérêt des chercheurs aussi bien au niveau de la conceptualisation qu'au niveau de la quantification de ses effets. En effet, sur le plan théorique, on a assisté à une recomposition des rapports entre économique et social sur la base de différentes innovations analytiques : une hybridation des principes économiques dans l'analyse des faits économiques et une reconstitution d'outils d'évaluation sur la base de la redéfinition de la valeur.

Sur le plan de l'évaluation, des initiatives d'un ensemble de chercheurs (Gadrey) ont développé différents outils d'évaluation du fait associatif, notamment l'utilité sociale. Précisément, cette utilité sociale est considérée comme la face cachée de la valeur économique d'une OESS qui n'est pas pris en compte par le mécanisme de prix du marché. D'un autre côté, l'étude réalisée sur le secteur associatif de Taroudant nous a permis d'une part de confirmer la validité de nos hypothèses de recherche et d'autre part de mettre en application les outils d'évaluation.

BIBLIOGRAPHIE

- Afchain, J. 2001. *Les associations d'action sociale, Outils d'analyse et d'intervention*. Dunod, Paris.
- Actes du Séminaire International (28, 29 et 30 janvier 2005), *Regards croisés sur le développement local participatif : les associations : des acteurs du développement local*. Salé. p 29.
- Cohen, J. Rogers, J. 1994. «Solidarity, Democracy, Association ». In Politische Vierteljahresschrift, Sonderheft 25, Staat und Verbände, pp. 136-159.
- EME B. 1995. Politique publique, société civile et associations d'insertion par l'économique, CRIDALSCI/ CNRS-IRESKO, Paris.
- EME B., LAVILLE J.L. 1994. Cohésion sociale et Emploi, Desclée de Brouwer, Paris.
- Enjolras B. 2002. L'économie solidaire et le Marché : modernité, société civile et démocratie. L'Harmattan. Paris.
- Gadrey J. 2003. «L'invention de l'utilité sociale des associations en France : à la recherche de conventions, de régulations, de critères et de méthodes d'évaluation ». Conférence prononcée au colloque CIRIEC-Canda, Université du Québec à Rimouski. 20-22 mai.
- Gadrey J. 2004. «L'utilité sociale des organisations de l'économie sociale ». Rapport DIES/MIRE p120.
- Laville J.-L. Roustang G. 1999. «L'enjeu d'un partenariat entre Etat et société civile ». In DEFOURNY J., DEVELTERE P., FONTENEAU B. (Eds). *L'économie sociale au Nord et au Sud*, De Boeck. Paris, Bruxelles. pp. 217-238.
- Lewis J. 1997. «Le secteur associatif dans l'économie mixte de la protection sociale ». In *Produire des solidarités : la part des associations*. MIRE - Rencontres et Recherches- avec la collaboration de la Fondation de France. pp. 164-172.

Marc Bidet .1997. « Tiers secteur, de quoi parle-t-on ? ». Revue des études coopératives et mutualistes. n°262, 4e trimestre 1996. Extrait : Louis MAURIN « Tiers secteur : une piste, pas un Eldorado » ; Alternatives économiques. n°147.

Rapport sur l'économie sociale dans l'union européenne N°. CESE/COMM/05/2005), p : 29. Comité économique et social européen (CESE), Centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative. P: 35.